



Contrat de travail coupé en 2 contrats quelles conséquences ?

Par **djehouty**, le **14/04/2008** à **14:30**

Bonjour,
Je travaille pour un Groupe qui comprend plusieurs entités juridiques. Aujourd'hui, mon contrat me lie avec une seule entité juridique.
Mon employeur m'a indiqué qu'il désirait me mettre sur 2 entités juridiques.
C'est à dire que je vais avoir deux fiches de paie.
Ai-je le droit de refuser ?
Si mon refus aboutit à un licenciement, est-ce que je peux prétendre aux assidic et si oui, dans quel conditions ?
Je travaille dans cette entreprise depuis 2000
Merci pour votre réponse.